

DECISION du BUREAU SYNDICAL du SCoT ROVALTAIN Drôme-Ardèche

Le 09 septembre 2022 à 8H30 se sont réunis à Alixan les membres du bureau

Étaient présent(e)s : Xavier ANGELI, Jean-Louis BONNET, Lionel BRARD, Jacques DUBAY, Françoise CHAZAL, Yann EYSSAUTIER, Sylvie GAUCHER, Philippe HOURDOU, Philippe LABADENS, Michel MIZZI, Franck SOULIGNAC, Jean-Paul VALETTE.

Étaient excusé(e)s : Michel BRUNET, Christian GAUTHIER, Dominique GENTIAL, Fabrice LARUE, Jean-Louis VASSY.

Date de convocation : 31 août 2022 - Nombre de membres en exercice : 17 - Nombre de membres présents : 12 - Nombre de pouvoirs : 0

Objet : Avis du syndicat mixte sur le projet de modification simplifiée du PLU de Saint-Romain-de-Lerps

Vu la délibération n°16-16 du comité syndical approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale,

Vu la délibération n°22-02 du 1^{er} février 2022 du comité syndical déléguant au Bureau l'émission des avis sur les documents d'urbanisme devant être compatibles avec le SCoT,

Vu le projet de modification du PLU de la commune de Saint-Romain-de-Lerps transmis par la commune au Syndicat le 11 août 2022,

Vu les remarques de la commission sur les documents d'urbanisme réunie le 31 août 2022,

Considérant l'analyse technique des services du syndicat mixte au regard des dispositions du DOO,

Considérant les efforts menés par la commune pour préserver l'intégrité de ses paysages,

Considérant que la commune a traduit de manière satisfaisante les orientations et objectifs du SCoT dans son projet de modification du Plan Local d'Urbanisme,

LE BUREAU SYNDICAL,

après délibération et à l'unanimité des membres votants soit 12 voix pour,

DÉCIDE :

De donner un avis favorable sur le projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Saint-Romain-de-Lerps.

D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Lionel BRARD

Président